



Examen d'arbitrage national

Matière de l'examen théorique

Auteur	Commission d'Arbitrage leon.amez-droz@swiss-fencing.ch
Date/Version	18.05.2022 / 1.0
Statut	validé

1 Examen théorique

1.1 FIE règlement technique

- Généralités : t7 .. t75
- Spécifique épée : t90 .. t95
- Code disciplinaire : t107 .. t133
- Les sanctions : t144 .. t169
- Tableau des fautes et sanctions : t170

1.2 FIE règlement du matériel

- Armement et équipement des tireurs
 - m1 .. m5
 - m14 .. m20
 - m30 .. m31

2 Généralités

L'examen théorique est un QCM (généralités + spécifique épée) de 60 questions. Cet examen se déroulera à une date différente de l'examen pratique et aura toujours lieu **avant** la partie pratique. La réussite de l'examen théorique est indispensable pour être convoqué à l'examen pratique par la commission d'arbitrage de Swiss Fencing. L'examen pratique se fait « en live » et les candidats désignés par la commission d'arbitrage seront observés et évalués par des experts ou arbitres FIE.

Pour recevoir le diplôme d'arbitre national SF-N, les candidats doivent réussir l'examen théorique et l'examen pratique.

Pour la commission d'arbitrage

Léon Amez-Droz

18.05.2022